	<b>Compte-rendu succinct</b>	<b>Le Président :</b> M. Gérome FASSENET
	<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	<b>Le Secrétaire de Séance :</b> M. Segundo ALFONSO
Affiché le :	<i>Séance du Jeudi 14 décembre 2023</i>	

Personnes excusées/absentes :

- **Dampierre** : Mme Nathalie HONORIO, Mme Valérie BENDERITTER
- **Fraisans** : M. Hubert BACOT, Mme Marie-Anne LONGY
- **Monteplain** : M. Luc BEJEAN
- **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS
- **Montmirey-le-Château** : M. Eric PERTUS
- **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD
- **Orchamps** : M. Nicolas JOLY, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Michèle BOUCARD
- **Rouffange** : Mme Aurore PLANCON
- **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 14 décembre 2023 à 19h00 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de Monsieur Gérôme FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h06 et a été levée à 19h54.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

#### **1. AFFAIRES GENERALES**

- a. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

- **Nomme M. Segundo ALFONSO comme secrétaire de séance ;**
- **Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 16 novembre 2023.**

*Voté à l'unanimité*

## ANNEXE

	Compte-rendu succinct	Le Président : M. Gérôme FASSENET
	<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	<u>Le Secrétaire de Séance :</u> M. Eric DRUOT
Affiché le :	<i>Séance du Jeudi 16 novembre 2023</i>	

Personnes excusées/absentes :

- Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER
- La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT
- Montep lain : M. Luc BEJEAN
- Montmirey-le-Château : M. Eric PERTUS
- Orchamps : Mr Régis CHOPIN ; Mme Lucette NAEGALLEN
- Rouffange : Mme Aurore PLANCON

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 16 novembre 2023 à 19h00 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de Monsieur Gérôme FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h06 et a été levée à 20h07.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

#### 1. AFFAIRES GENERALES

- a. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Nomme M. Eric DRUOT comme secrétaire de séance ;
- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 28 septembre 2023.

*Voté à l'unanimité*

*b. Décision prises par le Président*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.**

*c. Modification des représentants au SICTOM de la zone de dole suite à une démission et à une demande - Désignation de nouveaux délégués*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- Désigne Monsieur Michael PERES comme délégué suppléant, en remplacement de Madame Lydia LUTRHIINGER et Madame Aurélie CHANCENOTTE comme délégué titulaire, en remplacement de Monsieur Gérome FASSETNET, au SICTOM de la Zone de Dole ;
- Prend connaissance de la liste des délégués au SICTOM comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Gilbert LAVRY	Monsieur Ludovic DUVERNOIS
Madame Aurélie CHANCENOTTE	Monsieur Sébastien HENGY
Monsieur Michel BENESSIONO	Monsieur Anthony FALCONNET
Monsieur Hubert BACOT	Monsieur Emmanuel BARBERET
Monsieur Antony BOURCET	Monsieur Michel GANET
Monsieur Alain GOUNAND	Monsieur Yves COINCENOT
Monsieur Eric PERTUS	Monsieur Michael PERES
Monsieur Jean-Claude THABARD	Monsieur Nicolas JOLY
Monsieur Martin DAUNE	Madame Nathalie HONORIO

*Voté à l'unanimité*

*d. Désignation d'un délégué titulaire à la sas Agro Energies des Collines suite à une démission*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Jean-Noël ARNOULD comme délégué titulaire à la SAS AGRO ENERGIE DES COLLINES suite à la démission de Mme Lydia LUTHRINGER.**

*Voté à l'unanimité*

*e. Désignation d'un représentant suppléant à Jura Tourisme suite à une démission*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Michael PERES comme délégué suppléant au sein du Comité départemental du Tourisme du Jura.**

*Voté à l'unanimité*

**2. RESSOURCES HUMAINES**



- a. *Modification de 6 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet : diminution de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2023-2024*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 6 postes ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- b. *Modification de 12 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2023-2024*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 12 postes ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- c. *Modification de 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet : diminution de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2023-2024*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 2 postes ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- d. *Modification de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2023-2024*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 3 postes ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;  
Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- e. *Modification d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2023-2024*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la modification de la durée hebdomadaire de ce poste ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- f. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet suite à la rentrée scolaire 2023-2024 (augmentation de la durée hebdomadaire)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 26,51h ;
- Supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,48h ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- g. *Suppression de 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet et création de 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux*



*d'animations à temps non-complet suite à la rentrée scolaire 2023-2024 (diminution de la durée hebdomadaire)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 12,57h ;
- Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 21,03h ;
- Supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 14,33h ;
- Supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,70h ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

- h. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 31,00h suite à la rentrée scolaire 2023-2024*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 31,00h ;
- Supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps complet ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

- i. Délibération portant mise en place du temps partiel et fixant les modalités d'application*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE d'instituer le temps partiel pour les agents de la collectivité selon les modalités exposées et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

*Voté à l'unanimité*

- j. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques*

*territoriaux à temps non-complet suite à la rentrée scolaire 2023-2024 (augmentation de la durée hebdomadaire)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 30,69h ;
- Supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 29,11h ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

### 3. ASSAINISSEMENT

- a. *Travaux de mise aux normes des réseaux du système d'assainissement des communes de Montmirey : modification du plan de financement suite à la notification de la DETR*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, valide le plan de financement ci-dessus pour l'opération « Travaux de mise aux normes des réseaux du système d'assainissement des communes de MONTMIREY » afin de finaliser le dossier de demande de subvention et d'obtenir la DETR.

*Voté à l'unanimité*

### 4. GEMAPI

- a. *Adhésion à L'EPTB et désignation de représentants*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'adhérer à l'EPTB Saône et Doubs en vue de l'exercice de la compétence GEMAPI sur la Brizotte, au titre des items 1 et 8 de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement ;
- De désigner Monsieur Stéphane ECARNOT comme représentant titulaire et Monsieur Eric PERTUS comme représentant suppléant au sein du Comité syndical de l'EPTB Saône, chaque représentant titulaire portant 1 voix ;
- De dire que la présente délibération sera adressée au représentant de l'Etat et communiquée à l'EPTB Saône et Doubs.

*Voté à l'unanimité*

- b. *Convention de délégation pour l'aménagement de la Brizotte*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.



A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de délégation de compétence GEMAPI au titre de l'article L211-7 du Code de l'Environnement sur les affluents non couverts par une structure de Bassin ;
- Se prononce favorablement sur les termes de ladite convention ;
- Autorise le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires à ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

#### **5. CULTURE / MONDE ASSOCIATIF**

- a. *Convention de partenariat pour la mise en réseau des catalogues des bibliothèques du Département du Jura dans le cadre du portail JUMEL*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention et de cet avenant ;
- Se prononce favorablement sur les termes de ladite convention et ledit avenant ;
- Autorise le Président à signer cette convention, cet avenant et tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise le Président à signer l'avenant à cette convention à chaque fois que celui-ci est renouvelé ;
- Autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires à ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

#### **6. EJE / AFFAIRES SCOLAIRES**

- a. *Convention de mise à disposition de la salle des fêtes a Ougney*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de mise à disposition de la salle des fêtes avec la commune d'Ougney ;
- Accepte les termes de ladite convention ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

- b. *Convention de délégation de l'accompagnement dans les transports scolaires dans le Jura*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de délégation de l'accompagnement dans les transports scolaires dans le Jura ;**
- **Accepte les termes de ladite convention ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

*Voté à l'unanimité*

**Séance levée à 20h07.**

**Monsieur Eric DRUOT**  
Commune de MUTIGNEY



**Le Président,**  
**Gérome FASSETNET**



*b. Décision prises par le Président*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.**

*c. Modification des membres des Commissions intercommunales*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Commission n° 1 « Affaires Générales » :

Président :	FASSETNET G.
VP	HENGY S.
VP	BENESSIANO M.
VP	CHOPIN R.
VP	ECARNOT S.
VP	GRESET F.

<b>Commune</b>	<b>Titre</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
BRANS	M.	DETOT	Dominique
BRANS	M.	ESTIVALET	Franck
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	M.	MATHON	Raphaël
DAMMARTIN MARPAIN	Mme	TERRIER	Sophie
DAMPIERRE	M.	PHILIPPE	Aurélien
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	M.	HUSSON	Philippe
DAMPIERRE	Mme	ROSSIGNOL	Sylvie
ETREPIGNEY	M.	BREGAND	Frédéric
ETREPIGNEY	M.	HEUZEBROC	Franck
EVANS	M.	BONNET	André
EVANS	M.	DOUDY	Guy-Serge
EVANS	M.	HUDRY	Jacky
GENDREY	M.	TSCHAINED	Gilbert
GENDREY	M.	MUNERET	Richard
LA BARRE	M.	GIMBERT	Philippe
LOUVATANGE	Mme	POCARD	Valérie
LOUVATANGE	M.	MATZ	Martial
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	PERTUS	Eric
MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	M.	DAUNE	Martin
MUTIGNEY	Mme	JOUVELOT	Françoise
OFFLANGES	M.	LENOBLE	Alexandre
ORCHAMPS	M.	JOLY	Nicolas
OUGNEY	M.	IVANES	Cédric
OUR	M.	VUILLIN	Didier
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	PERRET	Christophe
RANS	Mme	SAVIN	Brigitte
RANS	Mme	THUREL	Amandine
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	M.	BOLE	Alexandre
SALANS	M.	COINCENOT	Yves
SALIGNEY	Mme	LAVRY	Josette



VITREUX	M.	LEVY	Hervé
VITREUX	Mme	GRANDPERRIN	Sylvie

Commission n° 2 « Aménagement du Territoire et Grand Cycle de l'Eau » :

Président :	FASSET G.
VP	ECARNOT S.
VP	CHOPIN R.
VP	ALFONSO S.
VP	GRESET F.

<i>Commune</i>	<i>Titre</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>
BRANS	Mme	VIENNOT	Michèle
BRANS	Mme	CARQUIGNY	Sabine
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	Mme	PANIZ	Laetitia
COURTEFONTAINE	M.	MATHON	Raphaël
DAMMARTIN MARPAIN	M.	BOULANGER	Marc
DAMMARTIN MARPAIN	M.	TAMISIER	Daniel
DAMMARTIN MARPAIN	M.	NIAUX	Pascal
DAMPIERRE	M.	MATHEVON	Olivier
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	Mme	HONORIO	Nathalie
ETREPIGNEY	M.	SIGNORI	Frédéric
ETREPIGNEY	M.	LUCEREAU	Daniel
ETREPIGNEY	M.	BREGAND	Frédéric
EVANS	M.	BARBERET	Emmanuel
EVANS	M.	CORNOUEIL	Serge
EVANS	M.	DELITOT	Alain
EVANS	M.	MOUGIN	Pascal
FRAISANS	M.	BACOT	Hubert
FRAISANS	M.	EME	Jacques
GENDREY	M.	VUILLEMENOT	Marc
GENDREY	M.	POWOLNY	Thibaut
LA BARRE	Mme	BOBILLIER	Christelle
LA BRETENIERE	Mme	GUILLOT	Isabelle
LA BRETENIERE	M.	REGNIER	Jean-Marc
LOUVATANGE	M.	GUILLEMIN	Olivier
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	PERTUS	Eric
MONTMIREY-LA-VILLE	Mme	VIATTE	Catherine
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	NIOT	Raphaël
MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	M.	DECHARRIERE	Gabriel
MUTIGNEY	M.	DRUOT	Eric
MUTIGNEY	M.	JUSSIAUX	Cyrille
OFFLANGES	M.	JACQUOT	Gilbert

OFFLANGES	M.	THABARD	Jean-Claude
OFFLANGES	Mme	GERARDIN	Ludivine
ORCHAMPS	M.	DEMANDRE	Olivier
ORCHAMPS	M.	JOLY	Nicolas
OUGNEY	M.	TONNELIER	Nicolas
OUGNEY	M.	BOLE	Hervé
OUR	M.	LEFEVRE	Jacques
OUR	M.	VUILLIN	Didier
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	KERAVEC	Yannick
PLUMONT	Mme	JUPILLE	Christine
RANCHOT	Mme	DEVILLE	Séverine
RANCHOT	M.	ROBERT	Gérard
RANCHOT	M.	FRANCIOLI	Régis
RANS	M.	MORLIER	Jean-Louis
RANS	M.	CHAUTEMPS	Eric
RANS	Mme	LOUIS	Jocelyne
ROMAIN	Mme	CHANCENOTTE	Aurélie
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	M.	COINCENOT	Yves
SALANS	M.	BOLE	Alexandre
SALANS	M.	BAILLY MAITRE	Florian
SALANS	Mme	GARITAN	Marie-Françoise
SALIGNEY	M.	MERCIER	Pascal
SALIGNEY	M.	LAVRY	Gilbert
SALIGNEY	M.	DODANE	Michel
SERRE LES MOULIERES	M.	ALLEGUEDE	François
TAXENNE	Mme	SAINT HILLIER	Marianne
VITREUX	M.	GOMOT	Alain
VITREUX	M.	LAMBERT	Sébastien
VITREUX	M.	CABESTANT	Didier

Commission n° 3 « Bien vivre à Jura Nord » :

Président :	FASSET G.
VP	BENESSIANO M.
VP	VALENTIN L.
VP	GRESET F.
VP	ALFONSO S.

<i>Commune</i>	<i>Titre</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>
BRANS	M.	CORDIER	Bernard
BRANS	M.	MAITROT	Gérard
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	Mme	BERNARDIN	Emilie
COURTEFONTAINE	Mme	PANIZ	Laetitia
DAMMARTIN MARPAIN	Mme	TRABEY	Angélique

DAMMARTIN MARPAIN	M.	BACHELU	Jean-Michel
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	Mme	MEYER	Caroline
DAMPIERRE	Mme	DROUHAIN	Nadine
ETREPIGNEY	M.	CHENU	Laurent
ETREPIGNEY	Mme	MICHAUD	Christine
EVANS	Mme	DENOUEAUX	Sylvie
EVANS	M.	CORNOUEIL	Serge
EVANS	M.	BARBERET	Emmanuel
EVANS	M.	BOURDENET	Raphaël
FRAISANS	M.	BACOT	Hubert
GENDREY	M.	POWOLNY	Thibaut
GENDREY	M.	TSCHAINE	Gilbert
LA BARRE	M.	BOURGEOIS	Daniel
LA BRETENIERE	Mme	GUILLOT	Isabelle
LA BRETENIERE	Mme	BOTTREAU	Muriel
LOUVATANGE	Mme	POCARD	Valérie
LOUVATANGE	Mme	BIDAL	Valérie
MONTMIREY-LA-VILLE	Mme	VIATTE	Catherine
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	GAUTHIER	Stéphane
MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	Mme	JARILLOT	Delphine
MONTMIREY-LE-CHATEAU	M.	MIGEON	Paul
MONTMIREY-LE-CHATEAU	Mme	MERGEY	Pauline
MUTIGNEY	Mme	ARNUEL	Madeleine
ORCHAMPS	Mme	PANOUILLOT	Barbara
ORCHAMPS	Mme	NAEGELLEN	Lucette
ORCHAMPS	Mme	BOUCARD	Michèle
OUGNEY	M.	IVANES	Cédric
OUR	M.	BURGSTAHLER	Jean-Pierre
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	PERRET	Christophe
RANS	M.	SCHAEGIS	David
RANS	Mme	MARQUEZ	Nadia
RANS	M.	CHARLES	Fabien
RANS	Mme	MARQUEZ	Nadia
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	Mme	GIRARDOT	Christiane
SALANS	Mme	GARITAN	Marie-Françoise
SALIGNEY	Mme	POISSON	Catherine
TAXENNE	Mme	BELLOT	Cécile
TAXENNE	Mme	SAINT HILLIER	Marianne

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, installe et désigne les membres des Commissions intercommunales présentés ci-dessus.**



*Voté à l'unanimité*

*d. Avenant au Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **Se prononce favorablement sur l'avenant au CRTE ainsi que sur les annexes ;**
- **Se prononce favorablement sur les termes dudit avenant et des annexes ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

*Voté à l'unanimité*

*e. Approbation du Contrat Local de Santé (CLS)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

- **APPROUVE le Contrat Local de Santé (CLS) entre le Pays Dolois, l'ARS, l'État, la Communauté d'agglomération du Grand Dole, les Communautés de communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour, la Région Bourgogne Franche-Comté, la CPAM, la MSA, le Centre Hospitalier Louis Pasteur et le Centre Hospitalier Spécialisé Saint Ylie Jura, tel qu'annexé à la présente délibération**
- **AUTORISE le Président à signer le contrat et tous les actes et pièces afférents.**

*Voté à l'unanimité*

## **2. RESSOURCES HUMAINES**

- a. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet (27,02h) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet (31,72h) suite à la rentrée scolaire 2023-2024*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 31,72h ;**
- **Supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 27,02h ;**
- **Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- b. *Modification d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet : diminution de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2023-2024*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la modification de la durée hebdomadaire de ce poste ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- c. *Délibération instituant une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents qui remplissent les conditions réglementaires selon le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

- Que l'attribution de la prime à chaque agent fera l'objet d'un arrêté individuel ;
- Que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023 ;
- Que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée en une seule fois.

### 3. FINANCES

a. *Décision modificative n°2 – BUDGET PRINCIPAL 2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte cette décision modificative n° 2 au Budget Principal de l'exercice 2023 comme ci-après.**

BUDGET PRINCIPAL								
Décision modificative n°2								
SECTION FONCTIONNEMENT								
Chapitre	Compte	Libellé_compte	Opération	Services	Sites	Dépenses	Recettes	Observation
011	60611	Eau et assainissement		SCO	SCOFRAIS	3 000,00 €		REGUL CONSO 2021+2022
011	60611	Eau et assainissement		SCO	SCORANCHOT	3 000,00 €		REGUL CONSO 2021+2022
011	60621	Combustibles		BAT	GYM	- 8 000,00 €		REGUL CONSO 2022
011	60623	Alimentation		EJE	RANS	250,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011	60623	Alimentation		EJE	CRECHE	100,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011	60623	Alimentation		EJE	ORCHAMPS	200,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011	60624	Produits de traitement		EJE	CRECHE	339,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011	60632	Fournitures de petit équipement		EJE	MONTV ALSH	105,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011	60632	Fournitures de petit équipement		EJE	RANS	110,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011	6064	Fournitures administratives		SCO	RAS	- 330,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011	6067	Fournitures scolaires		SCO	RAS	330,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011	6068	Autres matières et fournitures		EJE	RAM	- 250,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011	6068	Autres matières et fournitures		EJE	MONTV ALSH	- 105,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011	6068	Autres matières et fournitures		EJE	RANS	- 360,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011	6068	Autres matières et fournitures		BAT		- 6 000,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011	611	Contrats de prestations de services		TOU		- 5 750,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011	615221	Entretien et réparations bâtiments publics		BAT	LOGEN	1 800,00 €		SINISTRE TRAVAUX
011	615221	Entretien et réparations bâtiments publics		BAT	JN DAMPIER	3 500,00 €		SINISTRE TRAVAUX
011	615221	Entretien et réparations bâtiments publics		BAT	GYM	6 000,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011	6188	Autres frais divers		EJE	CRECHE	- 339,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011	6188	Autres frais divers		EJE	CRECHE	- 100,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011	6188	Autres frais divers		COM		3 000,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011	6231	Annonces et insertions		COM		- 2 400,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011	6232	Fêtes et cérémonies		COM		- 4 500,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011	6236	Catalogues et imprimés		COM		3 500,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011	6247	Transports collectifs		EJE	ORCHAMPS	- 200,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
012	6218	Autre personnel extérieur		EJE		- 70 000,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE NON TITULAIRE
012	6218	Autre personnel extérieur		SCO		- 12 000,00 €		TRANSFERT PRIME POUVOIR ACHAT
012	64111	Rémunération principale		GEN		- 15 000,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE NON TITULAIRE
012	64111	Rémunération principale		SO		- 26 000,00 €		TRANSFERT PRIME POUVOIR ACHAT
012	64111	Rémunération principale		EJE		- 30 000,00 €		TRANSFERT PRIME POUVOIR ACHAT
012	64118	Autres indemnités		GEN		120 000,00 €		TRANSFERT PRIME POUVOIR ACHAT
012	64131	Rémunérations		EJE		70 000,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE NON TITULAIRE
012	64131	Rémunérations		GEN		15 000,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE NON TITULAIRE
012	64131	Rémunérations		SCO		- 22 000,00 €		TRANSFERT PRIME POUVOIR ACHAT
042	6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles		GEN		5 000,00 €		REGUL AMORTISSEMENTS
65	6542	Créances éteintes		EJE		1 800,00 €		ADMISSION NON VALEUR
65	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...		GEN		300,00 €		ATTRIBUTION SUBV VIEUX MOULIN DCC 12/2022
68	6817	Dotations aux prov. pour déprédation des actifs circulants		EJE		3 000,00 €		PROVISION 15 % CREANCES DOUTEUSES
74	74718	Autres		MJN			10 000,00 €	CTL TRANSFERT COMPTE A COMPTE
75	752	Revenus des immeubles		BAT	LOGEN		4 000,00 €	REGUL LOCATIONS
77	7711	Dédits et pénalités perçus		GEN			4 700,00 €	INDEMNISATION PENALITES RETARD
77	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		BAT	LOGEN		1 800,00 €	SINISTRE REMBOURSEMENT
77	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		BAT	JN DAMPIER		3 500,00 €	SINISTRE REMBOURSEMENT
77	773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)		GEN			13 000,00 €	REMBT TROP VERSE
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT						37 000,00 €	37 000,00 €	



SECTION INVESTISSEMENT								
Chapitre	Compte	Libellé_compte	Opération	Services	Sites	Dépenses	Recettes	Observation
020	020	Dépenses imprévues ( investissement )		BAT		- 5 100,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
040	28188	Autres immobilisations corporelles		GEN			5 000,00 €	REGUL AMORTISSEMENTS
13	1321	Etat et établissements nationaux		BAT	MJN		- 7 500,00 €	CTL TRANSFERT COMPTE A COMPTE
20	202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre		AMT	PLUI	3 100,00 €		ENQUETE PUBLIQUE+CARTE
20	2031	Frais d'études		BAT	MJN GEND	7 500,00 €		CTL TRANSFERT COMPTE A COMPTE
20	2031	Frais d'études		AMT		- 3 100,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		MJN		- 5 000,00 €		CTL TRANSFERT COMPTE A COMPTE
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		EJE	CRECHE 2	409,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
21	2184	Mobilier		SCO	SCOETREP	500,00 €		TRANSFERT TVX EN ACHAT
21	2184	Mobilier		EJE	CRECHE 2	- 250,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
21	2188	Autres immobilisations corporelles		EJE	CRECHE 2	- 159,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
23	2313	Constructions		SCO	SCOETREP	- 400,00 €		TRANSFERT TVX EN ACHAT
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT						- 2 500,00 €	- 2 500,00 €	

Voté à l'unanimité

b. *Décision modificative n°1 – BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES » 2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte cette décision modificative n° 1 au Budget Annexe « Ordures ménagères » de l'exercice 2023 comme ci-après.

BUDGET ORDURES MENAGERES								
Décision modificative n°1								
SECTION FONCTIONNEMENT								
Chapitre	Compte	Libellé_compte	Opération	Services	Sites	Dépenses	Recettes	Observation
022	022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )		OM		- 900,00 €		
66	6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs		OM		900,00 €		AUGMENTATION TAUX
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT						- €	- €	

Voté à l'unanimité

c. *Décision modificative n°2 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » 2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte cette décision modificative n° 2 au Budget Annexe « Assainissement collectif » de l'exercice 2023 comme ci-après.

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF								
Décision modificative n°2								
SECTION FONCTIONNEMENT								
Chapitre	Compte	Libellé_compte	Opération	Services	Sites	Dépenses	Recettes	Observation
012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement		ASSCO		10 000,00 €		REGUL AFFECTATION AGENTS
022	022	Dépenses imprévues ( exploitation )		ASSCO		2 000,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
023	023	Virement à la section d'investissement		ASSCO		- 15 500,00 €		
65	6542	Créances éteintes		ASSCO		1 300,00 €		ADMISSIONS EN NON VALEURS
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance		ASSCO	ASSTHERV	2 600,00 €		REGUL INTERETS 2018 REGLES PAR LA COMMUNE THERVAY+LIVRET A
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		ASSCO		4 000,00 €		REGUL FACTURES RUTES EAU
68	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants		ASSCO		6 000,00 €		PROMIONS 15 % CREANCES DOUTEUSES
74	741	Primes d'épuration		ASSCO			6 400,00 €	PRIMES EPURATION
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT						6 400,00 €	6 400,00 €	
SECTION INVESTISSEMENT								
Chapitre	Compte	Libellé_compte	Opération	Services	Sites	Dépenses	Recettes	Observation
021	021	Virement de la section d'exploitation		ASSCO			15 500,00 €	
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques		ASSCO		- 15 500,00 €		TRANSFERT COMPTE A COMPTE
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT						- 15 500,00 €	15 500,00 €	

*Voté à l'unanimité*

- d. *Simplification comptable avec l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024 qui assouplit les règles budgétaires*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **D'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;**
- **De calculer l'amortissement au prorata temporis uniquement pour les biens acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

*Voté à l'unanimité*

- e. *Admissions en non-valeur / Créances éteintes – Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre les créances éteintes ci-dessus pour un montant de mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euros et cinquante-cinq centimes (1 398,55 €).**

*Voté à l'unanimité*

- f. *Admissions en non-valeur / Créances éteintes – Budget Annexe « Ordures Ménagères » 2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre les créances éteintes ci-dessus pour un montant de mille six cent soixante-huit euros et vingt-huit centimes (1 668,28 €).**

*Voté à l'unanimité*

- g. *Admissions en non-valeur / Créances éteintes – Budget Principal 2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre les créances éteintes ci-dessus pour un montant de mille sept cent soixante-treize euros et seize centimes (1 773,16 €).**

*Voté à l'unanimité*

#### **4. ECONOMIE / TOURISME**

- a. *Animation du Contrat de Canal – Avis sur la poursuite de la démarche d'animation suite à la demande du Grand Dole*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur la poursuite de la démarche d'animation du Contrat de Canal.**

*Voté à l'unanimité*

*b. Attribution d'une subvention d'équipement exceptionnelle à l'Épicerie située à Courtefontaine (39700)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **Accepte d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 2 000,00 € à l'Épicerie à Courtefontaine (39700) ;**
- **Autorise le versement de cette subvention à l'Épicerie à Courtefontaine (39700) ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2023 de la Communauté de Communes Jura Nord.**

*Voté à l'unanimité*

*c. Attribution d'une subvention d'équipement exceptionnelle à la Maison Partagée située à Courtefontaine (39700)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **Accepte d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 2 000,00 € à la Maison partagée à Courtefontaine (39700) ;**
- **Autorise le versement de cette subvention à la Maison partagée à Courtefontaine (39700) ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2023 de la Communauté de Communes Jura Nord.**

*Voté à l'unanimité*

*d. Attribution d'une subvention d'équipement exceptionnelle au restaurant « L'Essentiel » situé à Evans (39700)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **Accepte d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 2 000,00 € au restaurant « L'Essentiel » à Evans (39700) ;**
- **Autorise le versement de cette subvention au restaurant « L'Essentiel » à Evans (39700) ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2023 de la Communauté de Communes Jura Nord.**

*Voté à l'unanimité*



*e. Attribution d'une subvention d'équipement exceptionnelle à M. Mickaël REBILLET, entreprise de transport exceptionnel, situé à Louvatange (39350)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **Accepte d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 2 000,00 € à Monsieur Mickaël REBILLET, entreprise de transport exceptionnel à Louvatange (39350) ;**
- **Autorise le versement de cette subvention à Monsieur Mickaël REBILLET, entreprise de transport exceptionnel à Louvatange (39350) ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2023 de la Communauté de Communes Jura Nord.**

*Voté à l'unanimité*

*f. Attribution d'une subvention d'équipement exceptionnelle à la boulangerie « Au Fournil des Anges » située à Offlanges (39290)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **Accepte d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 2 000,00 € à la boulangerie « Au Fournil des Anges » à Offlanges (39290) ;**
- **Autorise le versement de cette subvention à la boulangerie « Au Fournil des Anges » à Offlanges (39290) ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2023 de la Communauté de Communes Jura Nord.**

*Voté à l'unanimité*

*g. Attribution d'une subvention d'équipement exceptionnelle au gîte « Le Gévot » situé à Orchamps (39700)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **Accepte d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 2 000,00 € au gîte « Le Gévot » à Orchamps (39700) ;**
- **Autorise le versement de cette subvention au gîte « Le Gévot » à Orchamps (39700) ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2023 de la Communauté de Communes Jura Nord.**

*Voté à l'unanimité*

*h. Attribution d'une subvention d'équipement exceptionnelle à la boucherie « Du Pivert » située à Orchamps (39700)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Accepte d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 2 000,00 € à la boucherie « Du Pivert » à Orchamps (39700) ;
- Autorise le versement de cette subvention à la boucherie « Du Pivert » à Orchamps (39700) ;
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2023 de la Communauté de Communes Jura Nord.

*Voté à l'unanimité*

## 5. ASSAINISSEMENT

- a. *Travaux d'assainissement sur la commune de Fraisans : acquisition de la parcelle n°ZA 22 appartenant à la commune de Fraisans à l'euro symbolique et signature de l'acte notarié*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide d'acquérir la parcelle n°ZA 22 à l'Euro symbolique à la commune de Fraisans d'une surface de 12a 66ca pour le bon fonctionnement des travaux ;
- Décide de classer cette parcelle dans le domaine public de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Précise que les frais notariés sont à la charge de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Nomme l'office notarial SCP BARTHEN RUIZ VANDEL, 8 rue Joseph Thoret, 39100 DOLE ;
- Précise que la commune de Fraisans s'engage à prendre en charge les frais de bornage si nécessaire et à viabiliser la parcelle si nécessaire avant la cession à l'Euro symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Autorise Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives nécessaires et à signer l'acte notarié et tout acte afférent à ce dossier ;
- Dit que les crédits au titre de cette acquisition sont inscrits au budget.

*Voté à l'unanimité*

- b. *Travaux d'assainissement sur la commune de Ranchot : Acquisition des parcelles n°AE 108 et n°ZD 319 appartenant à la commune de Ranchot à l'euro symbolique et signature de l'acte notarié : annule et remplace la délibération n° DCC2023\_09\_126*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide d'acquérir la parcelle n°AE 108 à l'Euro symbolique à la commune de Ranchot d'une surface de 1ha 04a 03ca pour le bon fonctionnement des travaux ;
- Décide d'acquérir la parcelle n°ZD319 à l'Euro symbolique à la commune de Ranchot d'une surface de 60a 47ca pour le bon fonctionnement des travaux ;
- Décide de classer ces deux parcelles dans le domaine public de la Communauté de Communes Jura Nord ;

- Précise que les frais notariés sont à la charge de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Nomme l'office notarial SCP BARTHEN RUIZ VANDEL, 8 rue Joseph Thoret, 39100 DOLE ;
- Précise que la Communauté de Communes Jura Nord s'engage à prendre en charge les frais de bornage si nécessaire et à viabiliser les parcelles si nécessaire avant la cession à l'Euro symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Autorise Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives nécessaires et à signe l'acte notarié et tout acte afférent à ce dossier ;
- Dit que les crédits au titre de cette acquisition sont inscrits au budget.

*Voté à l'unanimité*

- c. Convention de servitudes de passages entre la CCJN et la commune de Ranchot sur la portion du chemin située sur la parcelle communale ZD317 pour accéder aux parcelles intercommunales n°AE 108 et ZD 319 : annule et remplace la délibération n°DCC2023\_09\_127*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- Se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention de servitude de passage sur la parcelle n°ZD317 ;
- Approuve les termes de ladite convention ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de servitude de passage sur la parcelle n°ZD317 ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

- d. Convention de servitudes de passages entre la CCJN et la commune de Ranchot sur les parcelles intercommunales n°AE108 et ZD319 pour accéder aux parcelles communales n°AE107 et AE73 et aux ateliers municipaux depuis le domaine public : annule et remplace la délibération n°DCC2023\_09\_128*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- Se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention de servitude de passage des parcelles n°AE 108 et n°ZD 319 ;
- Approuve les termes de ladite convention ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de servitude de passage des parcelles n°AE 108 et n°ZD 319 ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

*e. Tarifs « Assainissement Collectif » applicables à compter du 1er janvier 2024*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Suite à la conjoncture actuelle, il convient d'augmenter les tarifs « assainissement collectif », part Communauté de Communes Jura Nord, comme suit :

<b>Redevance assainissement collectif</b>	<b>Part CCJN (en HT)</b>
Part fixe	11,13 € HT
Part variable	1,391 € HT

Ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour rappel, les tarifs « assainissement collectif », part délégataire (SOGEDO), en vigueur sont les suivants :

<i>Redevance assainissement collectif</i>	<i>Part délégataire (en HT)</i>
<i>Part fixe</i>	<i>52,20 € HT</i>
<i>Part variable</i>	<i>0,678 € HT</i>

*Pour information, la Participation Forfaitaire de l'Assainissement Collectif (PFAC) n'est pas modifiée.*

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **Accepte la proposition de tarifs « assainissement collectif » pour la part Communauté de Communes Jura Nord ci-dessus ;**
- **Adopte et fixe les tarifs ci-dessus ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

*Voté à l'unanimité*

**6. SERVICE TECHNIQUE**

*a. Tarifs du service technique applicables à compter du 1er janvier 2024*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.



Code	Type de mise à disposition	Tarif horaire proposé 2024
1	Agent sans matériel spécifique	26 €
2	Agent avec machines à bois (combiné, raboteuse 4 faces, mortaiseuse)	32 €
3	Agent avec cellule de désherbage ou bruleur	32 €
4	Agent avec tondeuse à main, débroussaillieuse, tronçonneuse, taille haie, souffleur, nettoyeur haute pression	42 €
5	Agent avec plaque vibrante	42 €
6	Agent avec camion benne / fourgon	58 €
7	Agent avec microtracteur et ses outils (tondeuse autoportée, ...)	58 €
8	Agent avec tracteur agricole et ses outils : - Broyeur à branches diam 100 - Chargeur (godet, fourche, pince) - Benne 8 T de charge	68 €
9	Agent avec location de minipelle	68 €
10	Agent avec location de nacelle	79 €

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **Accepte la proposition de tarifs ci-dessus ;**
- **Adopte et fixe les tarifs ci-dessus ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

*Voté à l'unanimité*

## **7. CULTURE / MONDE ASSOCIATIF**

- a. Validation des nouveaux statuts de l'association culturelle des Forges et désignation d'un représentant « suppléant »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **Valide les nouveaux statuts de l'Association culturelle des Forges,**
- **Désigne Monsieur Gilbert TSCHAINED comme représentant « suppléant » au sein de l'Association culturelle des Forges.**

*Voté à l'unanimité*

- b. Attribution d'une subvention exceptionnelle au Foyer Rural de Dampierre pour leur 60ème anniversaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **Accepte d'attribuer une subvention d'un montant de 500,00 € au Foyer Rural de Dampierre ;**
- **Autorise le versement de cette subvention au Foyer Rural de Dampierre ;**

- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2023 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à l'unanimité

- c. Attribution d'une subvention exceptionnelle à Initiative Doubs Territoire de Belfort pour la 18ème Edition du concours Régional « Initiative au féminin »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Accepte d'attribuer une subvention d'un montant de 300,00 € à Initiative Doubs Territoire de Belfort ;
- Autorise le versement de cette subvention à Initiative Doubs Territoire de Belfort ;
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2023 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à l'unanimité

## 8. EJE / AFFAIRES SCOLAIRES

- a. Tarifs « Périscolaires » applicables à compter du 1er janvier 2024

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur l'augmentation de 5 % des tarifs périscolaires à compter du 1er janvier 2024 ;
- Adopte et fixe les tarifs périscolaires ci-dessous applicables à compter du 1er janvier 2024 :

### TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2024


	501,00 € à 1 000,00 €	1 001,00 € à 1 500,00 €	1 501,00 € à 2 000,00 €	2 001,00 € à 2 500,00 €	2 501,00 € à 3 000,00 €	3 001,00 € à 3 500,00 €	3 501,00 € à 4 000,00 €	4 001,00 € à 4 500,00 €	Plus de 4500€
Matin	1,68	1,82	2,10	2,17	2,66	2,79	3,08	3,15	3,21
Midi	6,26	6,39	6,67	6,71	6,79	7,19	7,45	7,65	7,73
Soir	1,95	2,10	2,38	2,45	2,79	3,08	3,35	3,92	4,05

Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

Séance levée à 20h07.

Maire de Our,  
Segundo ALFONSO



Le Président,  
Gérome FASSETT

